

UNE AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ À LA RÉUNION



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

AGENCE FRANÇAISE,
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



www.regionreunion.com

#NotreMission, ServirLaRéunion



SOMMAIRE

3

PRÉAMBULE

4L'ARB, UNE DÉMARCHE BASÉE SUR UNE LARGE CONCERTATION
DES ACTEURS DU TERRITOIRE**6**

LA MISSION DE PRÉFIGURATION DE L'ARB À LA RÉUNION





PRÉAMBULE

>> CONTEXTE JURIDIQUE

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, confère la possibilité aux régions et à l'Agence Française pour la Biodiversité de créer conjointement des Agences Régionales de la Biodiversité.

Une ARB doit couvrir l'ensemble des milieux et mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans 4 registres à minima, issus des missions de l'AFB : développement des connaissances scientifiques ; sensibilisation/ information/ éducation ; appui à la gestion des aires protégées ; animation des réseaux ; suivi et mise en cohérence des politiques publiques ; suivi des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité...

Les régions doivent définir et mettre en œuvre une **Stratégie Régionale pour la Biodiversité**.

>> Présentation de l'Agence Française pour la Biodiversité

L'AFB exerce des **missions de soutien aux politiques publiques** dans les domaines de :

- la connaissance,
- la préservation,
- la gestion,
- la restauration de la **biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins**.

Les services de l'AFB sont actuellement présents en Métropole et en Outre-Mer. Ces implantations historiques accueillent les services centraux, des directions régionales et inter-régionales, des antennes de façade maritime dont trois en Outre-Mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Antilles), des parcs naturels marins dont Mayotte, les Glorieuses et Martinique (projet de création), des pôles de recherche, une antenne en Guyane, et une représentation en Guadeloupe et à La Réunion.





L'ARB, UNE
DÉMARCHE
BASÉE SUR
UNE LARGE
CONCERTATION
DES ACTEURS DU
TERRITOIRE



L'ARB, UN OUTIL DE GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ

Une ARB est **une organisation spécifique à chaque région**, en fonction du contexte (diversité des acteurs, enjeux de biodiversité, outils de planification existants...) et des ambitions partagées (projet de territoire). Cette organisation varie d'une région à l'autre, tant au niveau des instances choisies (structure juridique ou dispositif de gouvernance) que des missions partagées qui y sont exercées.

La mise en place d'une ARB ne s'accompagne pas d'un transfert des compétences des uns ou des autres mais doit permettre **la consolidation d'actions existantes et le déploiement de nouvelles actions conjointes**.

>> Panorama des ARB à l'échelle nationale

À ce jour, trois ARB ont été créées : en Île-de-France (avril 2018), en Occitanie (novembre 2018) et dans le Centre Val de Loire (janvier 2019). Elles sont issues de travaux de concertation menés par les Régions et l'AFB.

En plus de La Réunion, trois collectivités ultramarines se sont engagées dans la création d'une ARB : Mayotte (2017), La Guadeloupe et La Guyane (2018).

>> L'ARB de La Réunion

La Région Réunion s'est engagée dans la démarche de création d'une ARB dès 2017. Une déclaration d'intention a été signée le 14 juin 2018 en présence de Jean-Jacques Pourteau (délégué outre-mer de l'AFB), de la DEAL et de représentants d'associations et acteurs de la biodiversité (Réserve Marine, Parc national de La Réunion, Nature Océan Indien, CIRAD, APLAMEDOM, Université de La Réunion, Globice...).

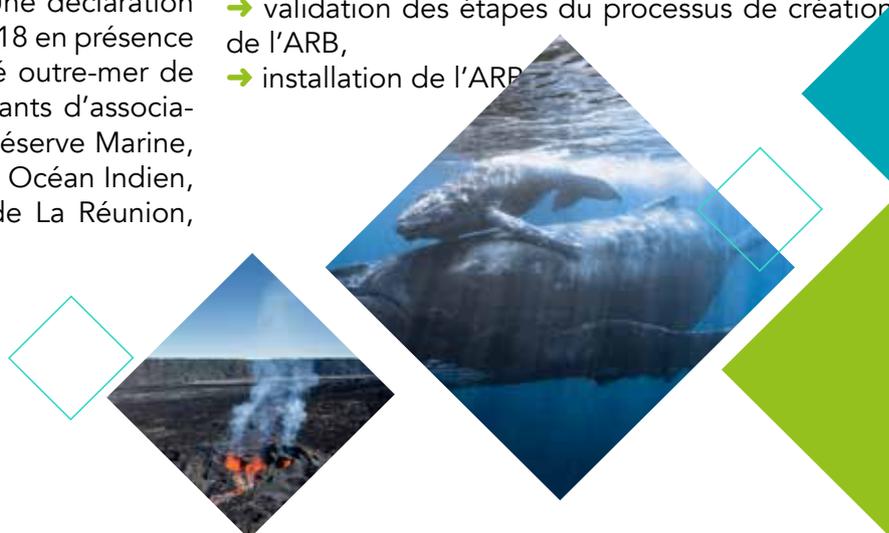
L'ARB de La Réunion intègre une dimension régionale sur le volet climat et biodiversité.

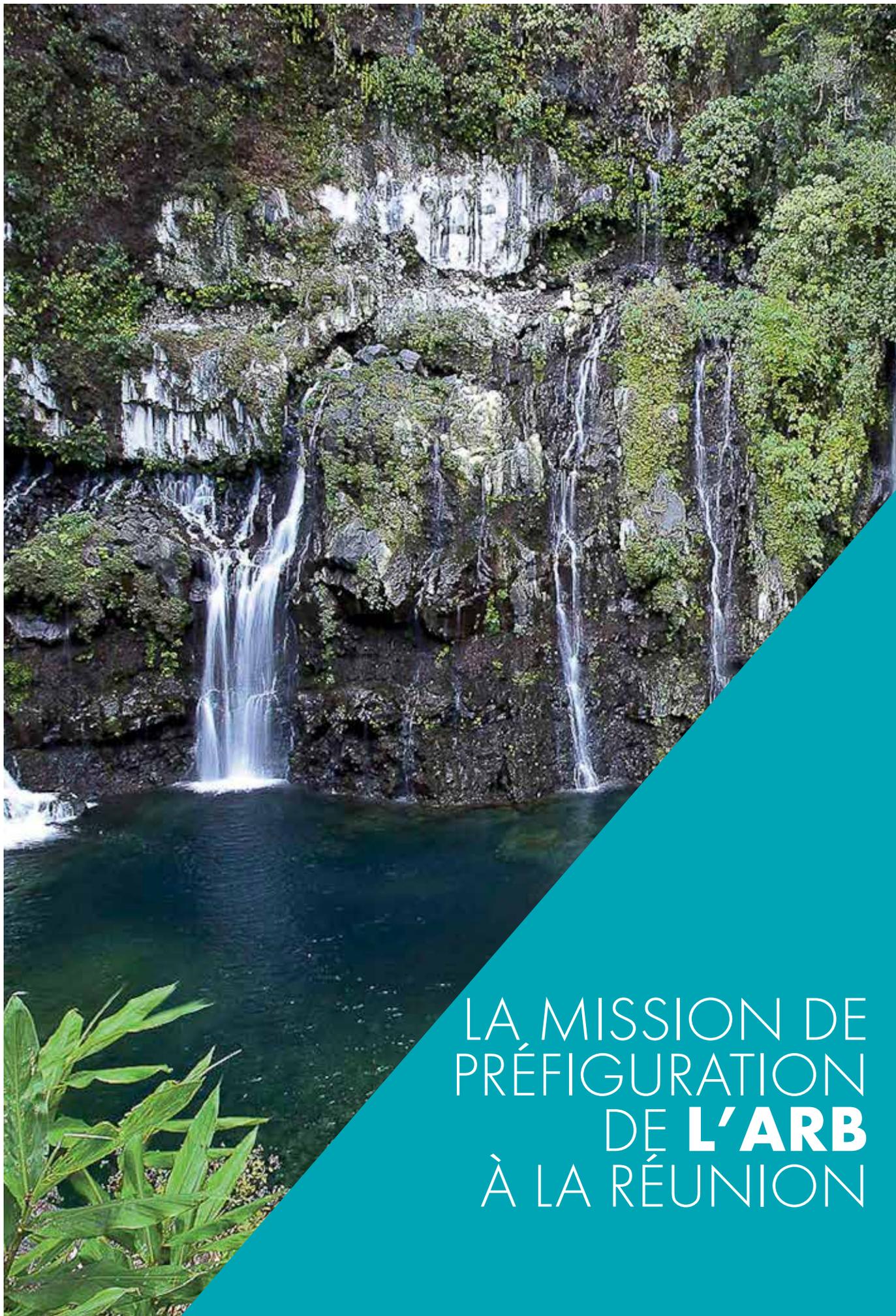
La convention de partenariat signée ce 14 mars 2019 fixe les modalités d'intervention et de coopération entre la Région, l'AFB et l'État pour la démarche de préfiguration, de définition et de mise en place d'une Agence Régionale de la Biodiversité à La Réunion. Elle fixe aussi le rôle de chacun.

La Région co-anime cette démarche avec l'AFB et l'État et préside le comité de pilotage. **Ce comité élargi au Conseil Départemental, au Parc national de La Réunion et à la Réserve Marine, s'inscrit totalement dans une démarche de concertation territoriale.**

Ce comité de pilotage aura pour mission de valider les étapes-clés du processus de préfiguration :

- élaboration d'une feuille de route intégrant une dimension régionale sur le volet climat et biodiversité,
- coordination de la concertation territoriale pour dessiner une cartographie des acteurs de la biodiversité à La Réunion,
- établissement d'un état des lieux des outils de conservation et de gestion du patrimoine naturel régional existant avec démonstration de leurs forces et faiblesses,
- identification des principaux enjeux et manques, pour lesquels une intervention d'une ARB apportera une réelle plus-value, y compris pour la zone océan Indien,
- validation des étapes du processus de création de l'ARB,
- installation de l'ARB.





LA MISSION DE
PRÉFIGURATION
DE **L'ARB**
À LA RÉUNION





>> La mise en place d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

La signature de la convention de partenariat permet d'engager les démarches de préfiguration de l'ARB. Le contenu de la prestation et du cahier des charges de la consultation sont définis entre l'AFB, la Région et la DEAL. Les missions de l'AMO sont les suivantes :

- élaborer un programme d'actions précisant les tâches à mener dans le cadre de la mission de préfiguration,
- organiser et conduire la **concertation territoriale** (réunions de concertation multi-acteurs et entretiens ciblés), dans l'objectif de dessiner une cartographie des acteurs de la biodiversité à La Réunion, de leurs activités actuelles et projetées afin de concrétiser leurs attentes par le biais de l'ARB,
- établir un état des lieux des outils de conservation et de gestion du patrimoine naturel régional existants,
- identifier les principaux enjeux et les points faibles, pour lesquels une intervention d'une ARB apportera une réelle plus-value, y compris pour la zone océan Indien,
- réaliser tout autre mission complémentaire qui s'avérerait nécessaire dans le cadre de la préfiguration de l'ARB,
- proposer les principaux choix stratégiques visant à instaurer une ARB à La Réunion avec élaboration d'une feuille de route pour concrétiser son installation.



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

→ 14 MARS 2019

signature de la convention de partenariat

→ AVRIL/MAI 2019

lancement de la consultation pour l'AMO

→ FIN 2019

lancement de la concertation pour la préfiguration de l'ARB, séminaire de restitution des travaux, élaboration de la feuille de route de création de l'ARB Réunion.

